

# LE RIÉZOIS

Bulletin municipal d'informations *infos*



[www.ville-riez.fr](http://www.ville-riez.fr)

**N° 71 Avril 2021**

RUDOLF LS PHOTOGRAPHIE

# LA GASTRONOMIE EST

## LIVRÉE À DOMICILE...

Prospectus fourni par VroomVroom Express



**NOUVEAU  
A RIEZ**

**TARIF  
LIVRAISON**

**RIEZ : 2€  
ROUMOULES : 3€  
PUIMOISSON : 6€  
MONTAGNAC : 6€  
ALLEMAGNE : 8€**

**TOUS  
LES SOIR  
7/7**

**LIVRAISON  
GRATUIT SUR RIEZ A PARTIR  
DE 20€ DE COMMANDE**

**LA TABLE TOSCANO** : 04.92.77.72.67  
SPECIALITÉS ITALIENNES, PIZZA AU FEUX DE BOIS

**O' SNACK** : 07.61.60.89.15  
KERAB A LA BROCHE, BURGER, SALADES

**L'ORCHIDEE** : 04.92.75.24.86  
SPECIALITÉ THAÏLANDAISE

**TONY PIZZA NAPOLI** : 07.69.33.83.93  
SPECIALITÉ ITALIENNE : PIZZA NAPOLITAIN, PÂTES FRAICHES, DESSERT MAISON

**L'ART DES METS** : 04.92.77.82.60  
CUISINE TRADITIONNEL, PIZZA

**LE LOCAL A SUSHIS** : 06.62.83.04.63  
SPECIALITÉ JAPONAISE

**TOP NEMS** : 09.84.17.81.66  
SPECIALITÉ VIETNAMIENS

Nos restaurateurs vous attendent.

Leur avenir et la convivialité du village dépendent de vous.

## INFORMATIONS

Une colonne pour le dépôt des cartons usagés est désormais disponible route de Puimoisson. Précisons que les cartons doivent être pliés.



## RAPPEL AU CIVISME

Le bien de tous passe par une prise de conscience et l'application de gestes citoyens essentiels. Sont à proscrire :

- Les décharges sauvages,



- Les masques et autres débris jetés sur la voie publique,

- Les déjections canines qui profitent à tous.



### FEUX : Attention au respect de la réglementation.

Le brûlage des déchets verts (déchets issus de tontes de gazon, des feuilles et aiguilles mortes, des tailles d'arbres et d'arbustes) est une combustion qui produit des polluants (particules fines, produits toxiques ou cancérigènes). Ceux-ci sont d'autant plus concentrés dans les fumées que la teneur en eau des végétaux verts est élevée. Par conséquent, **l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2020 interdit le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département quelle que soit la période de l'année.** L'élimination des déchets verts doit se faire en déchetteries. Celles-ci restent accessibles pendant la période de confinement. Il est possible de s'y rendre en cochant sur l'attestation de déplacement le motif « convocation judiciaire ou administrative ou pour se rendre dans un lieu public ». **Des dérogations à cette interdiction de brûlage existent uniquement pour les végétaux coupés issus des activités agricoles et forestières et du débroussaillage obligatoire.**



# Le mot du maire

## Le Riézois. Infos

### Publication

Mairie de Riez

### Directeur de la publication et de la rédaction

Christophe Bianchi

### Rédaction

Jean-Paul Faucon, Caroline Marin et les  
auteurs des articles cités dans le numéro

### Création, mise en page

Jean-Paul Faucon, Caroline Marin

### Crédit photos

Mairie de Riez, auteurs des articles

### Tirage

900 exemplaires

### Impression

Imprimerie de Haute-Provence

Imprim'Vert

ZA Les Iscles

04 700 La Brillanne

### Dépôt légal

À parution ISSN : en cours d'attribution

Imprimé sur papier recyclable  
et biodégradable

Ne pas jeter sur la voie publique

Ce document est distribué à titre  
d'information et non contractuel.

## Riézoises, Riézois,

Inutile de renauder, il est une certitude, mes conseillers et moi-même, nous nous démenons - terme choisi avec soin - pour gérer au mieux l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontés notre village, notre société et plus généralement notre pays. Bien évidemment ces problématiques sont grandement en rapport avec l'épidémie de la Covid-19. Le centre de vaccination est en activité dans la mesure bien sûr où les vaccins sont à disposition. « *On a tout sous la main sauf les doses de vaccin* » ai-je eu l'occasion d'annoncer dans les médias régionaux. Et il en est toujours plus ou moins de même. L'ensemble du corps médical, les bénévoles s'impliquent pleinement pour assurer un fonctionnement optimum. On ne peut que souligner leur engagement au service de la communauté. La rapidité avec laquelle nous serons vaccinés est le gage de retrouver au plus vite les conditions de vie qui nous font tant défaut.

Vous l'aurez remarqué, Riez a occupé une place de choix dans les médias locaux : La Provence, Haute Provence Info (HPI).

Dans la Provence j'ai pu aborder, outre les problèmes de la Covid-19, des points essentiels au développement du village tels que la gestion de l'équipe municipale et le patrimoine qui est une des principales forces du village.

Dans HPI la diversité de notre patrimoine architectural montre l'importance des mises en valeur à réaliser. Les chantiers de rénovation sont en préparation. Avant tout, il faut franchir les barrières administratives, ce qui est la partie la plus difficile, tant de contraintes sont présentes. Colonnes romaines, ensemble épiscopal, hôtel de Mazan, porte Saint-Sols, fontaine de la Colonne, colline Saint-Maxime, des noms qui parlent aux Riézois et qui doivent donner à Riez ses lettres de noblesse et qui l'empêcheront, c'est certain, de tomber dans un « déclin évident ».

Tout ne se voit pas dans nos actions. Des voix s'élèvent et soulignent la lenteur des réalisations. Je comprends ce point de vue mais je déplore ce regard négatif. Toute resucée de ma part est inutile et superflue. Je me suis déjà expliqué à ce propos. Le maire a un pouvoir, mais un pouvoir limité qui doit s'appliquer en suivant des procédures complexes. Nous y travaillons et l'impéritie n'est pas le fait de la majorité à l'œuvre.

---

Christophe Bianchi  
Maire de Riez

## Centre de vaccination - Leçons du passé

Dès le début du grand projet de vaccination national, la commune de Riez s'est proposée comme centre de vaccination. Sa situation géographique, sa couverture médicale composée de plusieurs médecins, d'infirmières et infirmiers, d'un hôpital, plaident en la faveur de cette implantation. La mise en place de ce centre a été décidée par l'État. Son installation a été à la charge de la commune qui en supporte le coût à raison de 100 € par jour (coût comprenant secrétariat, ménage, électricité, eau... hors location de la salle). Le PNR, la DLVA ont aussi participé à différents titres (fourniture de gel hydroalcoolique, imprimante...) à cette mise en place. La salle Magliano-Alfieri a été équipée avec des moyens matériels, médicaux et humains. Le fonctionnement du centre se base sur la participation volontaire des infirmiers et médecins du secteur. Mais au-delà, cette campagne de vaccinations a engendré l'émergence d'une



Accueil et consultation par le médecin

solidarité villageoise exemplaire et touchante, puisqu'un grand nombre de bénévoles donne énormément de temps et d'enthousiasme à l'organisation des plannings et à l'accueil des patients. Ils méritent d'être chaleureusement remerciés pour leur comportement altruiste. Ils sont en partie responsables du fait que le centre de Riez soit le plus performant du 04.

Pour améliorer la capacité de vaccination, la salle a été divisée en différents points : accueil, rencontre avec un médecin, vaccination avec un(e) infirmier(ère), lieu

d'attente pour un quart d'heure de pause afin de prévenir tout malaise. Cette structuration permettrait de démultiplier facilement la capacité de vaccination si la dotation de vaccins venait à augmenter. À l'heure où nous écrivons ces mots, la vaccination est réservée au plus de 75 ans, public éligible depuis le 4 janvier. Sont également vaccinés les plus de 50 ans présentant des comorbidités. La dotation du vaccin a été renforcée dans le département qui a bénéficié pour le weekend du 13 et 14 mars de 1 170 doses supplémentaires de vaccin Pfizer-BioNTech. Ces conditions évoluent périodiquement. Vous pouvez suivre les informations données sur le site Bienvenue à Riez (<https://www.ville-riez.fr>). Pour se faire vacciner, il faut s'inscrire sur [Doctolib.fr](https://www.doctolib.fr) ou appeler le 06 08 94 95 50 les mardi ou jeudi de 14 h à 16 h. La prise de rendez-vous peut être difficile en raison de la forte demande et parfois du stock limité de vaccins disponibles. Malgré les difficultés, le personnel municipal, dans les fonctions qui lui sont attribuées officiellement, fait le maximum pour faciliter le bon déroulement de cette action vitale et nécessaire au retour à une vie quasi normale. Environ 50 personnes par jour sont vaccinées. Le centre Riez-Gréoux est celui qui vaccine le plus. L'arrivée de nouveaux vaccins, la possibilité de se faire vacciner chez son médecin ou à la pharmacie vont être des éléments fluidifiants limitant les engorgements que nous avons connus et ouvrant la vaccination à tout un chacun.

Des voix s'élèvent pour mettre en cause la vaccination et son intérêt, incitant à ne pas se faire vacciner. Certaines franges de la population sont plus réticentes que d'autres. L'anomalie risque d'être celle d'avoir en stock des doses

non utilisées. Une erreur grave à dénoncer, à combattre fortement. Un seuil de vaccination des plus hauts dans le pays arrêtera la progression de l'épidémie, la transmission du virus et nous conduira à l'immunité collective.

Malgré la vaccination, les gestes barrières restent obligatoires jusqu'à nouvel ordre. Port du masque dès que l'on se trouve en présence de plusieurs personnes, lavage des mains le plus souvent possible restent d'actualité. À noter aussi que la mairie met à disposition la salle des associations (place de la mairie) pour le dépistage de la Covid-19.



Anne et Aurélie : deux infirmières sympathiques et dévouées

À propos de Riez, de la Provence **et sans que les faits soient comparables quant à leur gravité**, il est intéressant de rappeler les écrits parus en 1954 dans le livre : **Département des Basses-Alpes Récits d'histoire locale** (publié par le Comité Technique de l'Enseignement du Premier Degré au Profit des Pupilles de l'École Publique des Basses-Alpes). On y parle des épidémies de peste de 1346, 1586, 1629... De quoi réfléchir et s'interroger sur l'évolution de la pensée scientifique, de constater que déjà on confinait, limitait les échanges commerciaux et de confirmer les propos d'André Comte-Sponville lors d'une émission de télévision: « **On a bien de la chance de vivre à notre époque** ».

## Les terribles épidémies, dites de « peste », au cours des âges dans les Basses-Alpes (aux 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles notamment)

La région bas-alpine a été, au cours de l'histoire, affligée de plusieurs épidémies "de peste".

Déjà en 1346, 1348 et 1349, la peste noire qui, dans le Midi de la France, détruisit presque le tiers de la population, s'étendit jusqu'à Sisteron (1346) et à la vallée de Barcelonnette (1348-1349) où elle fut très meurtrière.

En 1586, une autre épidémie, que l'on appela également la peste, sans en être bien sûr, avait fait de grands ravages à Riez. Mais les plus tristement célèbres sont les épidémies de 1629 et des années suivantes qui désolèrent les villes de Digne, Riez, Sisteron, Seyne, Forcalquier, Manosque, Valensole.

La plus terrible, celle de Digne, a été racontée par Gassendi dans sa "Notice sur l'église de Digne". Les détails qu'il donne sont terrifiants.

La ville de Digne qui, au début de l'année 1629, comptait 10.000 habitants, n'en comptait plus, quelques mois après que mille cinq cents ; des familles entières avaient disparu.

Ces effroyables malheurs doivent nous faire apprécier les progrès de la science depuis cette époque ; les progrès de l'hygiène et les admirables découvertes de Pasteur et des savants qui ont continué ses travaux sur les microbes, les sérums, les vaccins ont fait reculer et même disparaître en Europe ces épouvantables maladies que sont la peste, le choléra, la lèpre, la rage, la variole...

Par les visites médicales dans les écoles, par la vaccination obligatoire, on lutte de plus en plus efficacement contre la maladie. C'est notre intérêt de nous faire vacciner, mais c'est aussi un devoir social. La vaccination obligatoire a déjà fait disparaître la variole ; elle finira par faire disparaître aussi complètement la diphtérie, la typhoïde, le tétanos, la tuberculose...

### II. — PRECAUTIONS PRISES A SEYNE EN 1720 CONTRE L'EPIDEMIE DE PESTE QUI SEVIT A MARSEILLE.

« En juillet 1720, un navire arrivé du Levant débarque la peste à Marseille. A la nouvelle du terrible fléau, le Parlement de Provence interdit aux habitants de cette ville tout commerce avec les pays environnants.

Le Conseil de la Viguerie de Seyne place deux hommes armés sur toutes les routes de ses frontières : à Saint-Pons, au Col de Saint-Martin, au Mal-Pas de La Bréole, au col de Pontis, au col d'Ubaye, à Barles, au passage Sainte-Anne-du-Labouret, à Verdaches, au col de la Cassanière, à Montclar, à l'avenue du Pas-de-la-Tour et au Pas Paillouraille à Saint-Vincent. Les gardes de la contagion ne devaient laisser passer aucun homme qui ne fut muni d'un carnet de santé signé par les autorités des pays parcourus. On crée un bureau de santé. On interdit de vendre le blé en dehors de la commune. Les Procureurs de Provence ordonnent une levée de milices pour former "un cordon sanitaire sur les rives du Verdon et de la Durance" ; la viguerie de Seyne doit fournir 96 hommes ; il faut en outre organiser en dehors des remparts des baraques destinées à recevoir les voyageurs. Les dépenses faites par les diverses localités de la Viguerie, à l'occasion de la peste, dépassèrent la somme de 40.000 livres. La population de Seyne avait été épargnée par la maladie, mais ruinée par les impôts qu'elle avait dû payer pour se défendre contre l'épidémie, de l'été 1720 à l'été 1722 ».

## Réunion du 12 mars 2021 à 13 h 30

### Ordre du jour :

- Délégation consentie au Maire / Complément / Opération façade et toiture / VCC : *pour une simplification des actions, la part communale sera directement versée aux bénéficiaires sans passer par les VCC.*
- Ouverture d'un emploi permanent à un contractuel lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi / Crèche municipale : *ouvrir les emplois aux contractuels ce qu'il n'est pas possible de faire pour le moment.*
- Création poste / service crèche municipale : *posséder le nombre obligatoire d'encadrants en fonction du nombre d'enfants.*
- Convention / Mise à disposition personnel / Sainte-Croix-du-Verdon : *embauche d'un ou d'une secrétaire pour 6 mois et mise à disposition 8 h/semaine d'un personnel de Sainte-Croix en raison de l'arrêt maternité de notre secrétaire de mairie.*
- Convention de mise à disposition / Personnel / DLVA : *renouvellement de la convention qui arrive à son terme (poste affecté au service voirie et de l'école).*
- Mise en place RIFSEEP / Complément : *pour accord avec le nouveau régime indemnitaire mis en place.*
- Remboursement des frais de garde et d'assistance des élus : *possibilité accordée aux élus de se faire rembourser des frais de garde des enfants, personnes handicapées... lors de réunions officielles.*
- École maternelle / Nomination d'un psychologue : *pour assurer des séances de supervision pour le personnel.*
- Nomination d'un avocat / Affaire Dubois 6 - Commune de Riez : *pour une aide afin de gérer les litiges avec l'opposition, source importante de perte de temps.*
- Convention / Transmission des bulletins d'état civil / INSEE : *transmission des bulletins de façon dématérialisée et non plus par courrier postal.*
- Contrat de maintenance / Logiciel PROGEMA : *mise à jour du logiciel de gestion de la comptabilité, des payes, régie scolaire, emprunts...*
- Compétence gestion des eaux pluviales / DLVA / Convention : *transfert à la DLVA des compétences qui sont les siennes pour la gestion des eaux pluviales.*
- Conventions de servitudes / SDE 04 : *autorisation de travail pour l'enfouissement des lignes EDF, téléphone.*
- Acquisition Parcelle / Travaux d'office / RHI : *achat de bâtiments sous condition de remboursement des frais engagés pour mise hors risque d'effondrement.*
- Convention Communes / RASED / Financement : *mise en place d'un réseau de psychologues pour une aide aux élèves en difficulté.*

L'ensemble de ces délibérations a été validé à l'unanimité excepté la délibération concernant la prise d'un avocat qui n'a pas été votée par les membres de l'opposition.

Questions diverses de l'opposition : (1) **Hôtel de Mazan** - J. Escudier : « en commission finances de la DLVA du 9 mars, aucun budget n'a été prévu pour ce projet en 2021. Le président de la DLVA a justifié en commission ce choix en raison d'un flou sur la position de la municipalité de Riez en 2020 » - *Monsieur le Maire répond que la position du Conseil Municipal sur ce sujet est très claire. Un courrier a été envoyé à la Communauté d'agglomération pour soutenir ce projet.* (2) **Petites villes de demain** - B.

Loyer pour C. Dubois : « Les élus Ensemble pour Riez ont demandé en vain au maire que la commune s'inscrive dans le dispositif Petites villes de demain » - *Monsieur le Maire précise qu'il n'a jamais refusé ce dispositif. Il indique également que si la Commune de Riez rentre dans le dispositif « Petites villes de demain », il ne faudra pas remercier Madame la Députée. Par contre, il remerciera d'autres élus nationaux et Monsieur J.-C. Petrigny qui nous soutient sur ce dispositif.* (3) **Non-participation aux réunions du PNR** - B. Loyer : « Le Parc Naturel Régional du Verdon travaille à la rédaction de sa nouvelle charte [...] Les élus minoritaires ont participé à ces



Conseil municipal « dans le respect des gestes barrière »

réunions et vont continuer à s'investir. Les élus majoritaires ont été absents [...] Cette absence n'est-elle pas d'autant plus choquante que le maire est VP du Parc ? » - *Monsieur le Maire rappelle qu'il est vice-président à l'agriculture au sein du PNR. Il est tenu régulièrement au courant des avancées de la charte. En outre, deux conseillers municipaux ont été désignés comme représentants de la commune au Parc. Ils y vont régulièrement également. De ce fait, il n'y a rien de choquant de l'absence des élus de la majorité à ces réunions concernant la nouvelle charte du PNR et qui sont ouvertes à l'ensemble de la population. Il précise qu'il est très bien que des élus de la commune soient présents lors de ces visio-conférences.*

## Réunion du 26 avril 2021 à 13 h 30

### Ordre du jour :

- Règlement intérieur annulation/création. La décision d'annuler puis d'écrire un nouveau règlement intérieur a été prise collégalement dans un but d'apaisement, faisant suite aux demandes de l'opposition via le tribunal administratif. *Les convocations pour assister aux conseils municipaux seront faites par mail et aussi envoyées par la poste, un débat pourra suivre les questions orales. Les membres de l'opposition n'ont pas participé à ce conseil municipal. Par mail envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux quelques minutes avant le début de la réunion, ils ont dénoncé une prise en compte incomplète de leur demande. Le mail a été lu par le maire à l'ensemble des conseillers présents. Il a dénoncé leur absence, rendant impossible tout échange constructif.*
- Convention de coordination / police municipale et groupement de gendarmerie départemental : *pour travailler en commun et efficacement particulièrement en ce qui concerne les incivilités et l'insécurité.*

L'ensemble de ces délibérations a été validé à l'unanimité des présents et représentés.

---

## VISITE DE MESDAMES LA PRÉFÈTE ET LA SOUS-PRÉFÈTE

Mesdames la Préfète (Violaine Démaret) et la Sous-Préfète (Natalie William) nous ont rendu visite le 29 mars après-midi. Un moment important et essentiel afin que les autorités aient une vision concrète et objective des actions en cours dans le village. Un bouquet de bienvenue et des produits locaux leur ont été offerts. À 13 h un repas limité à cinq personnes a été pris à la mairie. À 14 h une réunion de travail entre la DDT (Direction Départementale des Territoires), le maire et des adjoints a particulièrement abordé le Plan Local d'Urbanisme (PLU). S'en est suivi une visite du village passant par la place Saint-Antoine, l'îlot de la RHI, l'hôtel de Mazan (futur musée), puis le site paléochrétien. Lors d'un échange final en mairie, le dynamisme des actions en cours a été confirmé avec l'assurance d'un fort soutien des autorités qui ont apprécié cette journée que l'ensemble des organisateurs avaient mis un point d'honneur à réussir.



Visite  
Hôtel de  
Mazan



## Informations brèves et diverses

### Équipement informatique

Plusieurs ordinateurs ont été donnés par le lycée Beau de Rochas. Remis en fonction par Provence Informatique, ils équipent l'école primaire.

### Grand'Rue

Les réseaux d'eau sont en cours de réfection par la DLVA. L'enfouissement de la fibre par Orange suivra. Au final, un goudronnage général sera fait, la Grand'Rue étant la voie d'accès au futur musée de Mazan. Merci de votre compréhension pour la gêne occasionnée durant les travaux.



### Nouveau cimetière et autres



Le cimetière actuel ne peut être agrandi en raison de sa situation à flanc de colline. Le coût des travaux envisagé est prohibitif. La création d'un nouveau cimetière à gauche de l'entrée du chemin de Millefleurs (route d'Allemagne-en-Provence) est à l'étude. Un rendez-vous avec un bureau d'études a été pris pour l'étude du projet. Dans le même secteur sont prévus les jardins partagés et peut-être un arborétum établi en collaboration avec le PNR. Concernant le boulevard Hilarion-Bourret un cheminement piétonnier est également à l'étude.

### Place Saint-Antoine

L'enfouissement de différents réseaux (eau, égoût) est en cours avant la poursuite des travaux d'aménagement.

### Hôtel de Mazan

La mairie de Riez s'est prononcée pour la poursuite du musée de l'Hôtel de Mazan. Par une lettre du 21 janvier 2021, notre position a été spécifiée à la DLVA. En raison de la non-inscription au budget, lors de la présentation de ce dernier par la DLVA, un second courrier a été envoyé le 10 mars 2021 pour rappel de ce manque peu compréhensible. Ce projet est soutenu à 100 % par le Conseil.

Si Monsieur Pétrigny veut une délibération du conseil municipal, elle sera prise. Mais c'est à lui de nous solliciter. Pour rappel, le musée devrait être opérationnel avant la fin du mandat.



## 🚩 Cérémonie au monument aux morts

Vendredi 19 mars 2021 a eu lieu la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie devant le monument aux morts. Yves Riggi s'est vu remettre la croix du combattant en présence du maire Christophe Bianchi et de quelques élus (respect des gestes barrière oblige). Le discours de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, a été cité par le maire. S'en sont suivis une minute de silence et le dépôt de gerbe.



## 🚩 Devenir de la Poste

Lors d'une rencontre à l'initiative des responsables de la Poste, les grands points concernant l'évolution du bureau de Riez ont été présentés aux conseillers municipaux.

La Poste est une société anonyme, propriété de l'État. Les services rendus par la Poste sont bien positionnés au niveau européen. La Poste doit obligatoirement assurer quatre missions de service public :

- Distribution du courrier six jours sur sept.
- Aménagement du territoire : la poste gère 1 700 points de contacts auxquels 90 % des usagers doivent avoir accès en moins de 15 minutes. Ces différents points doivent aussi être situés à moins de 20 km. 80 % de ces points de contact ne sont pas rentables. Ils bénéficient de subventions qui sont cependant limitées pour répondre aux exigences de non-concurrence de l'Europe.
- Acheminement de la presse en moins de 24 h.
- Accessibilité bancaire.

Les difficultés rencontrées actuellement par la Poste tiennent au fait que moins de monde fréquente les bureaux de poste, que le flux de courrier baisse (particulièrement en raison de l'utilisation des courriels). Le courrier ne représente plus que 20 % du chiffre d'affaires. Cette baisse est partiellement compensée par la distribution des colis. L'augmentation du prix des timbres est donc nécessaire et des gains de productivité sont recherchés dans certains secteurs. À Riez les facteurs sont grandement appréciés pour leur convivialité et la qualité de leur travail. Leurs missions se diversifient avec la distribution des lettres et des colis. Tout est fait pour les maintenir sur un poste fixe où leur implantation assure le contact avec les usagers et une distribution de qualité. Des nouveaux facteurs sont mis en renfort lors des moments difficiles (congés, maladie...). C'est là que quelques problèmes peuvent apparaître. Le bureau de poste de Riez ne peut être fermé car, comme déjà mentionné, la Poste doit répondre à ses obligations de service public. Un équilibre doit cependant être trouvé en fonction de l'évolution de la fréquentation. Pour le bureau de Riez entre 2016 et 2019 une perte de 25 % des usagers a été enregistrée. Un réaménagement des horaires est possible avec une réduction de l'amplitude de temps d'ouverture. Cela ne se fera pas avant 2022 et sera de toute manière discuté avec le maire.

Le Distributeur Automatique de Billet (DAB) va être supprimé. Il est trop ancien et son remplacement est trop coûteux. Il est peu utilisé. Ce manque d'utilisation tient peut-être à sa situation particulière peu attractive. Pour être rentable, un DAB doit enregistrer 6 000 opérations par mois. Pour Riez, le nombre d'opérations est de 1 500.

Des questions des conseillers municipaux ont porté sur un déménagement souhaité de la Poste dans le cadre de la MSAP (Maison des Services Au Public) à la place de la perception qui va fermer, sur la renégociation des prêts (refusée jusqu'à présent). La fermeture aléatoire du bureau à laquelle sont confrontés les usagers est relevée. La cause en serait des réunions de travail périodiques concernant le personnel et regroupant en un lieu les agents d'un grand nombre de bureaux. C'est ce regroupement difficile du personnel qui serait la cause des fermetures temporaires.



## 🚩 Sensibilisation au cancer colorectal

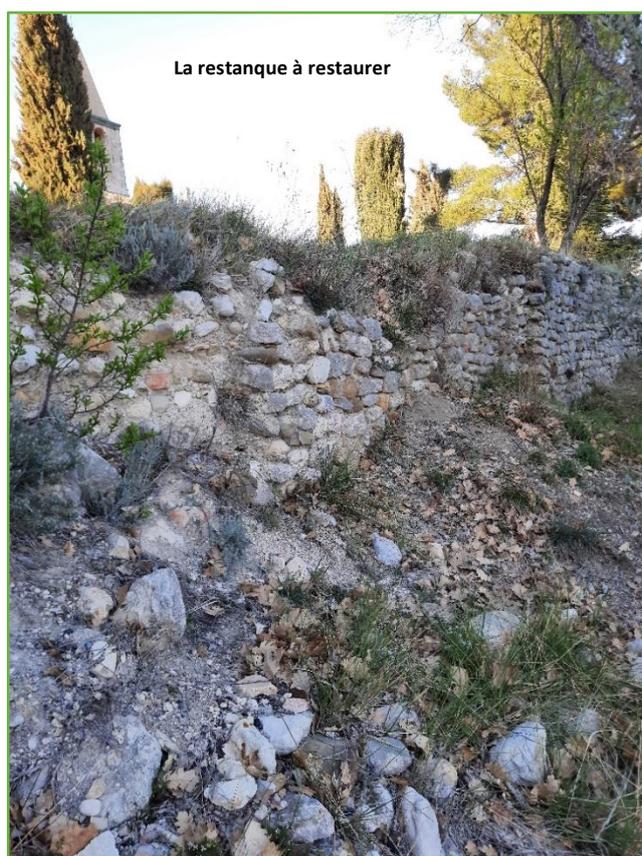
« Mars Bleu » est un mois dédié au dépistage du cancer colorectal, une maladie qui touche près de 45 000 hommes et femmes chaque année en France. DéTECTÉ TÔT, ce cancer pourrait être guéri dans 90 % des cas. En collaboration avec la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et la ligue contre le cancer, le CCAS de Riez a tenu, le 24 mars 2021, sur le marché, un stand d'informations pour rappeler aux citoyens l'intérêt du dépistage. La campagne de dépistage du cancer colorectal s'adresse aux femmes et aux hommes âgés de 50 à 74 ans. Tous les deux ans, les personnes concernées reçoivent un courrier à présenter à leur médecin. Il leur remettra le test de dépistage, gratuit, facile d'utilisation et rapide. La participation à ce dépistage reste insuffisante. Seulement 32 % des Français se font dépister tous les deux ans, regrette la Ligue contre le Cancer.



Sensibiliser, tel était l'objectif de nos dynamiques et dévouées membres du CCAS, présentes sur le stand de Riez, où le bleu dominait en accord avec ce mois spécial « Mars bleu » dédié à cette affection. À noter : les gestes barrières étaient appliqués, nombreuses ont été les personnes à faire une halte intéressée et interrogative.

## 🚩 Projets Saint-Maxime

Le document de communication du Parc sur l'accompagnement des communes précise : « L'équipe du Parc est là pour vous apporter des conseils, vous aider à trouver des solutions, de la plus simple à la plus créative et vous accompagner dans la réalisation de vos projets ». « Restaurer et valoriser vos patrimoines », une action à laquelle Riez a émarginé. Les premières actions semblent se concrétiser. Lors d'une réunion de concertation fin 2020, entre les responsables du PNRV, les élus de Riez, l'association Saint-Maxime, l'intérêt de nos projets a été présenté avec force dans le but d'une prise en compte. Pour finir ont été retenus : la rénovation de la source de Saint-Maxime et la réfection des restanques du plateau (terme désignant au sens propre un mur de retenue en pierres sèches). Le 24 mars une rencontre (PNRV - mairie) s'est tenue tant en mairie (pour aborder la partie administrative) que sur le terrain (pour visualiser exactement les travaux à réaliser). De cette rencontre il est ressorti :



- *La restanque.* Elle est fortement endommagée. Le travail à réaliser est important. Comme le plateau de Saint-Maxime fait partie des sites remarquables de Riez, l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) est nécessaire. Le PNR a fait une première demande restée sans réponse. Le dossier est donc en attente. Son évolution est en plus tributaire du coût élevé de cette action à la charge de la commune et non inscrite au budget 2021.
- *La source de Saint-Maxime.* Tout promeneur se rendant à Saint-Maxime par la route passe devant cette voûte qui dans ses profondeurs abrite une source. La légende veut qu'elle soit bénéfique pour soigner les problèmes oculaires. Des résultats « positifs » sont annoncés par certains... Pourquoi pas ! Les légendes vivent grâce aux



transmissions orales qui font le charme d'un pays, et particulièrement de ce lieu

qui est très apprécié des Riézoises et des Riézois. Éligible par le PNRV pour un chantier participatif s'appuyant sur des bénévoles, là aussi les discussions sur la faisabilité immédiate du projet n'ont pas abouti dans leur intégralité. Il est normal que la mairie prenne en charge l'achat des matériaux, les frais occasionnés par les artisans spécialisés. Mais si les quatre premières étapes proposées par le PNRV sont gratuites, la suite passe par la signature d'une convention. Une rétribution est due au PNRV « en fonction des ambitions du projet et du rôle confié au Parc ». De nouvelles discussions devront donc être mises à l'ordre du jour du groupe de travail de la mairie en charge de cette action, pour une suite à donner. Cependant une partie des travaux peut être réalisée rapidement par les services de la mairie sous le contrôle de Ph. Borgard que nous remercions. L'intérieur de la source sera nettoyé, la terre accumulée sera enlevée, l'écoulement des eaux à l'extérieur remis en forme. En outre cela permettra le diagnostic de l'existant et la préconisation d'une restauration plus ou moins importante. Le niveau de la route étant alors plus élevé, des marches pourront être créées pour un accès à la source. Par la suite les travaux de rénovation interne se feront : conjointement des pierres de voûte, mur en pierre sèche entourant l'entrée.

1764  
1427

Inscription sur une pierre interne de la voûte (Cliché Ph. Borgard)

Dernière information, 2 dates sont inscrites sur une pierre interne : 1764 et 1427. La plus récente signe sans doute la réalisation des derniers travaux. De quoi nous inciter à conserver cet élément de notre patrimoine.

**Petites villes de demain**

Un dispositif dont on parle depuis plusieurs mois à Riez et qui épisodiquement fait la une des discussions. Lors du conseil municipal du 12 mars 2021 une question orale de l'opposition portait de nouveau sur ce sujet (voir la page 6 : Conseil municipal).

Les Petites villes de demain :

- « Un programme qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire ».
- « Un programme dont le lancement intervient au moment où notre pays connaît une crise sanitaire et économique sans précédent. Pour y faire face, l'État a décidé d'engager un plan de relance de 100 milliards d'euros, dont une partie importante des crédits est territorialisée ».

Contrairement à ce qui est colporté, ce dispositif n'a jamais été refusé par la mairie. Riez n'a pas fait partie des premiers nominés qui ont été Sisteron et Forcalquier. Mais un groupe de travail toujours mobilisé sur ce sujet cherche à contourner les obstacles, à trouver des aides politiques influentes pour que Riez fasse partie de ce dispositif. De nouveaux arguments ont été trouvés. La mobilisation semble porter ses fruits.

### Inauguration du CPTS

L'inauguration de la *Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Verdon* (CPTS du Verdon) a eu lieu le lundi 29 mars 2021 à l'Hôpital Lumière de Riez. Cette manifestation s'est tenue en présence des deux co-présidents de la CPTS (D. Bagarry et V. Tramini), de A. Bernié, Directrice de la CPAM, de P. De Mester, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, des représentants du corps médical. Plusieurs membres du conseil municipal représentaient le maire retenu au même moment par la visite de Madame la Préfète (voir page 7). Le but de la CPTS est « de contribuer à l'amélioration - sur le territoire d'intervention et par l'intermédiaire de l'action des membres - de la réponse aux besoins sanitaires et médico-sociaux ». Cette communauté regroupe les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes. La visite de l'hôpital qui a suivi a particulièrement porté sur la construction du nouvel hôpital et la rénovation de l'EHPAD. Le premier adjoint a insisté avec force sur l'importance de cette nouvelle édification conformément au projet développé.



L'Atrium, partie de l'EHPAD qui sera conservé et les chambres rénovées



### Chasse aux œufs de Pâques

Le 3 avril une grande chasse aux œufs était prévue au jardin d'enfants. Malheureusement les conditions sanitaires n'ont pas permis sa tenue. Des sacs de chocolats confectionnés par les membres du conseil municipal ont été distribués aux écoles.



Dans le cadre de la numérotation des rues et des nouvelles dénominations attribuées à des voies jusqu'à présent sans nom, un chemin a été nommé : « Chemin de Mademoiselle De Clavière ».

Quelques rappels sur cette figure qui fait partie des souvenirs de la génération des années 1950 !

**Mademoiselle Gabrielle Bollon De Clavière.** Le dimanche en préparation pour aller à la messe souvent j'entendais ma mère s'exclamer : dépêchons-nous, nous sommes en retard M<sup>lle</sup> De Clavière et Noémie sont déjà passées. Il fallait alors enclencher la vitesse supérieure car deux silhouettes filiformes, toutes de noir vêtues et chapeautées, une grande et une plus petite avaient traversé la place de la Bascule d'un petit pas alerte, en provenance du terrain en partie complanté de bambous sis début de la route d'Allemagne-en-Provence. À Riez il suffisait de dire « Mademoiselle » pour savoir de qui on parlait.



M<sup>lle</sup> De Clavière à la chapelle Saint-Marc à Allemagne-en-Provence en 1952 (photo A.-M. Martini)

À cette époque, M<sup>lle</sup> Gabrielle Bollon De Clavière souvent accompagnée de sa fidèle dame de compagnie (ou sa bonne...), Noémie, assurait le patronage pour filles (et garçons aussi) soit dans l'espace du Parc des Colonnes, soit à Saint-Élie. Des jeux divers (croquet, *taraillettes*, ballon, balles...), mais aussi bavardages dans la nature, des journées à thèmes (*la châtaignée*, les ganses...) étaient proposées avec distribution de bonbons et gâteaux. En rentrant dans le bâtiment de Saint-Élie, il y avait à droite un placard fermé à clé qui recelait une boîte en bois marron verni avec un couvercle coulissant qui lors de son ouverture dévoilait, ô bonheur, moult bonbons. Nos yeux s'éclairaient en attente de la distribution. Saint-Élie disposait d'une salle où étaient donnés des concerts de chants et des spectacles comme *la Farce du cuvier* ou un semblant de Pastorale à Noël. Tous les jeudis, dans sa belle propriété du Parc des Colonnes nous nous amusions au milieu des grandes serres, dans les coins de terre où chacun pouvait avoir son carré de jardinage. C'était merveilleux. Pour cette activité, nous disposions de petits outils pelles, pioches, râteaux et chacun s'en donnait à cœur joie afin d'apprendre les bases de la vie de la terre. Un arrosage copieux était

fourni grâce à la magnifique fontaine qui coulait au milieu des arbustes. Il y avait de très jolis bassins, de grands marronniers, avec des tables et des bacs en pierre sous des pergolas qui nous assuraient la fraîcheur les jours d'été. La fin de la journée se terminait souvent par une séance de cinéma, images en noir et blanc non animées, le défillement se faisait à la main avec lecture des bulles de conversation. Quels moments de plaisir passés avec Tintin, Pat'Apouf.

Une autre activité de M<sup>lle</sup> De Clavière et non des moindres était de nous formater (chacun modulera ce terme en fonction de son ressenti) à la religion qui était son chemin de vie, son but essentiel. Elle nous apprenait le catéchisme, les prières en latin à connaître par cœur, nous surveillait avec un dur regard lors de chaque messe et cérémonies du culte catholique. Elle organisait la procession du 15 Août en habillant les filles en ange (vêtues de costumes qu'elle payait elle-même). Elle prêtait son beau Parc des Colonnes pour la mise en œuvre de la grande kermesse d'été avec l'aide précieuse de Jeannette et Solange Célestin et des familles dévouées à cette manifestation destinée aux jeunes.

M<sup>lle</sup> De Clavière était très respectable, d'une grande rigueur quant au comportement et à la surveillance de la pratique religieuse. Sa vie avec Noémie était très spartiate, même austère. Elle a fini ses jours à l'hôpital de Riez, décédée en 1968 dans un grand état de précarité.

Les jeunes générations des années 1950 lui doivent beaucoup même si nous la surnommions *Claca* ou *Clara* parce que nous étions un peu rebelles à sa sévérité. Elle était terrible, nous en avons une peur bleue, disent encore certaines mais, avec le recul, lui rendre hommage est évident : c'était une pédagogue hors pair pour l'époque car sévère comme elle l'était, elle nous laissait beaucoup de libertés.

## Les vitraux de la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption et Saint-Maxime, à Riez

La troisième cathédrale de Riez, édifée à partir de l'année 1500, s'élevait à l'extérieur d'une ville qui, depuis moins d'un siècle, venait d'être protégée par d'imposants remparts : ceux-là même dont on peut encore, aujourd'hui, observer les vestiges.

Par souci d'économie, l'énorme bâtiment fut construit en appui contre la face externe de ce rempart, non loin de la porte Aiguière. Il fut ainsi établi sur les terrains instables qui avaient auparavant constitué les fossés de la cité.

Dans la nuit du 19 au 20 mai 1842, à onze heures du soir, ce que beaucoup de Riézois redoutaient, finit par arriver. Le mur gouttereau sud de l'église, qui présentait déjà un fort dévers, bascula dans le vide et entraîna dans sa chute la plus grande partie de l'édifice.

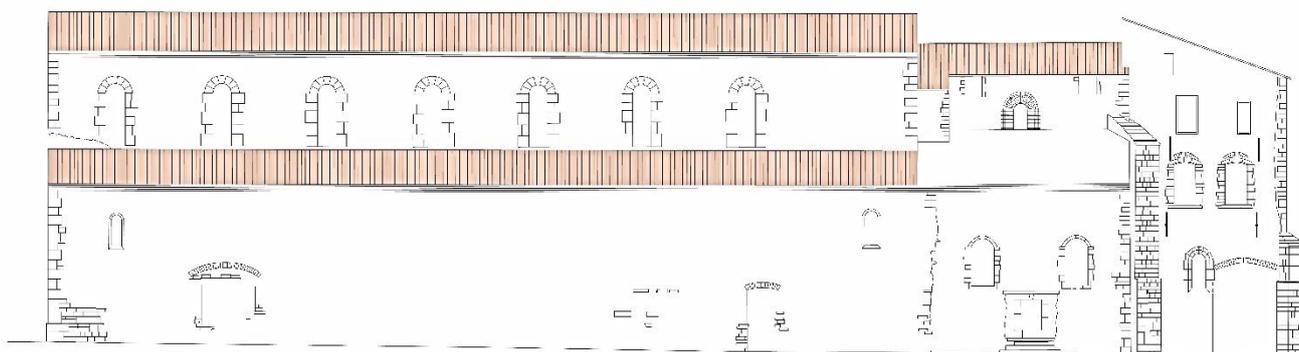
En dépit du coût énorme que représentait l'édification d'un nouveau lieu de culte, la communauté devenue « orpheline » réagit sans tarder. Dès le 1<sup>er</sup> octobre 1844, la première pierre d'une église, dont l'emprise était la même que celle du monument disparu, fut solennellement posée. Après cinq ans de travaux, la nouvelle basilique est consacrée le 27 avril 1850 sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption et Saint-Maxime.

À cette date cependant, le chantier de reconstruction n'est pas achevé. Plusieurs travaux de finition doivent encore être effectués. Ainsi, en 1863, le conseil de fabrique doit-il encore valider une série d'interventions à but essentiellement décoratif, et notamment « l'achat et la pose de vitraux », pour une somme totale de 5 636 francs.

L'église, en effet, est riche en vitraux puisqu'elle n'en possède pas moins d'une vingtaine.

La majorité de ces vitraux relèvent de deux campagnes de travaux principales : à la première, et la plus ancienne, appartiennent les trois verrières circulaires insérées au sommet des dômes des chapelles de la Sainte-Vierge, des fonts baptismaux et de Saint-Joseph. La réception des travaux de pose des trois *oculi* intervient en novembre 1846. La deuxième campagne, celle de 1863, concerne très vraisemblablement les vitraux qui ornent les quatorze baies situées en partie haute des murs de la nef (Fig. 1).

Une quinzième verrière, située au-dessus de la porte principale, relève sans aucun doute de la même commande.



**Fig. 1. Façade méridionale de l'église paroissiale de Riez. On distingue, en partie haute du relevé, sept des quatorze baies qui éclairent la nef (Relevé F. Chardon, M. Deschaume, DAO V. Rinalducci).**

Dix de ces vitraux possèdent un décor strictement géométrique, les cinq autres représentent Saint-Maxime (au niveau du chœur, côté épître), Saint-Fauste (près de la porte principale, du même côté, à droite en entrant dans l'église), Sainte-Thècle (au niveau du chœur, côté évangile), Saint-Fauste « accueilli par le pape saint Hilaire » (près de la porte principale, du même côté), et enfin un nimbe rayonnant orné du monogramme *A(ve) M(aria)* entouré de douze étoiles, symbole de l'Assomption de la Vierge Marie à qui l'église est dédiée (au-dessus du portail d'entrée).

Le paysage qui orne le registre inférieur du vitrail de Sainte-Thècle (et qui ornait également celui du vitrail de Saint-Maxime) semble conforter la chronologie suggérée par les documents d'archives, car il s'inspire sans ambiguïté d'une lithographie du peintre Paul Camoin, intitulée « Vue de Riez ». Or, il est probable que cette lithographie appartient à la période qui - après un long exil parisien - suit le retour de l'artiste dans sa maison d'Espinouse, survenue en 1853.

Les recherches effectuées dans le fonds des Archives départementales de Digne n'ont pas permis d'identifier l'atelier dont ces œuvres étaient issues, ni de retrouver quel était le nom du peintre qui les avaient réalisés. En revanche, un examen très attentif des vitraux eux-mêmes révèle que deux d'entre eux au moins, celui de Saint-Maxime et celui de Sainte-Thècle (Fig. 2), portaient une signature. On lit de façon assurée, en lettres cursives, le nom d'un prêtre : « L'abbé Lambert ».



Fig. 2. Vitrail de Sainte-Thècle, signé « Abbé Lambert », côté évangile (Ph. Borgard, 2018).



Fig. 3. Dessin anonyme de la basilique Notre-Dame de Lourdes (1895).

L'abbé Lambert (1814-1892) n'est pas un inconnu. Louis-Marie Lambert (de son nom de baptême), fils d'un boucher, est né à Grasse le 24 février 1814. Élève extrêmement doué, il suit tout d'abord les enseignements du petit séminaire de sa ville natale, puis ceux du grand séminaire de Fréjus où il est ordonné prêtre en 1838. Il rejoint ensuite Paris où il ne tarde pas à s'orienter vers ce qui sera la principale œuvre de sa vie. Il y devient, en 1854, le premier aumônier de l'Institut impérial des sourds-muets, où il reprend et poursuit le travail amorcé par le célèbre « abbé de l'Épée ».

C'est dans ce cadre qu'il publiera en 1865 le premier et très remarquable *Dictionnaire bilingue français/langue des signes*, ainsi que nombre d'ouvrages destinés aux malentendants. Les dons artistiques de l'abbé Lambert lui permettent d'illustrer lui-même ses différentes publications, mais ils lui permettent aussi d'intervenir dans la création d'autres œuvres plus spectaculaires. C'est ainsi que, dans les années 1870, il dessine le canevas des futurs vitraux de la basilique de l'Immaculée-Conception de Lourdes (réalisés en 1877-1878 par le peintre Lucien Laurent-Gsell) (Fig. 3), après avoir conçu, quelques années auparavant, ceux de la nouvelle église paroissiale de Riez.

Un vitrail, malheureusement, a une durée de vie limitée, d'un siècle et demi environ.

Il n'est pas étonnant, de ce fait, que les vitraux de Riez présentent aujourd'hui des faiblesses. L'un d'eux, toutefois, était particulièrement touché, celui de Saint-Maxime, dont les deux-tiers des composants s'étaient détachés de leur support. Désormais, on devinait à grand peine quel épisode de la vie du saint était représenté, à savoir la résurrection d'un « tout jeune enfant, âgé d'environ trois ans », déposé peu après son trépas devant le tombeau de Maxime et retrouvé sain et sauf après qu'une nuit se soit écoulée (*Maxime de Riez*, 19a, p. 148-149)<sup>1</sup>.

Afin de redonner vie à cet élément particulièrement représentatif du patrimoine riezois, la mairie, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, a lancé en 2018, une campagne de restauration de l'œuvre. Le travail a été confié à l'atelier Ollivier de Forcalquier, et il vient de s'achever, en toute discrétion (pandémie oblige) en janvier 2021 (Fig. 4).

Saint-Maxime a retrouvé son luxe d'antan et, dans l'attente de son inauguration officielle, il mérite assurément une visite !

Ph. Borgard

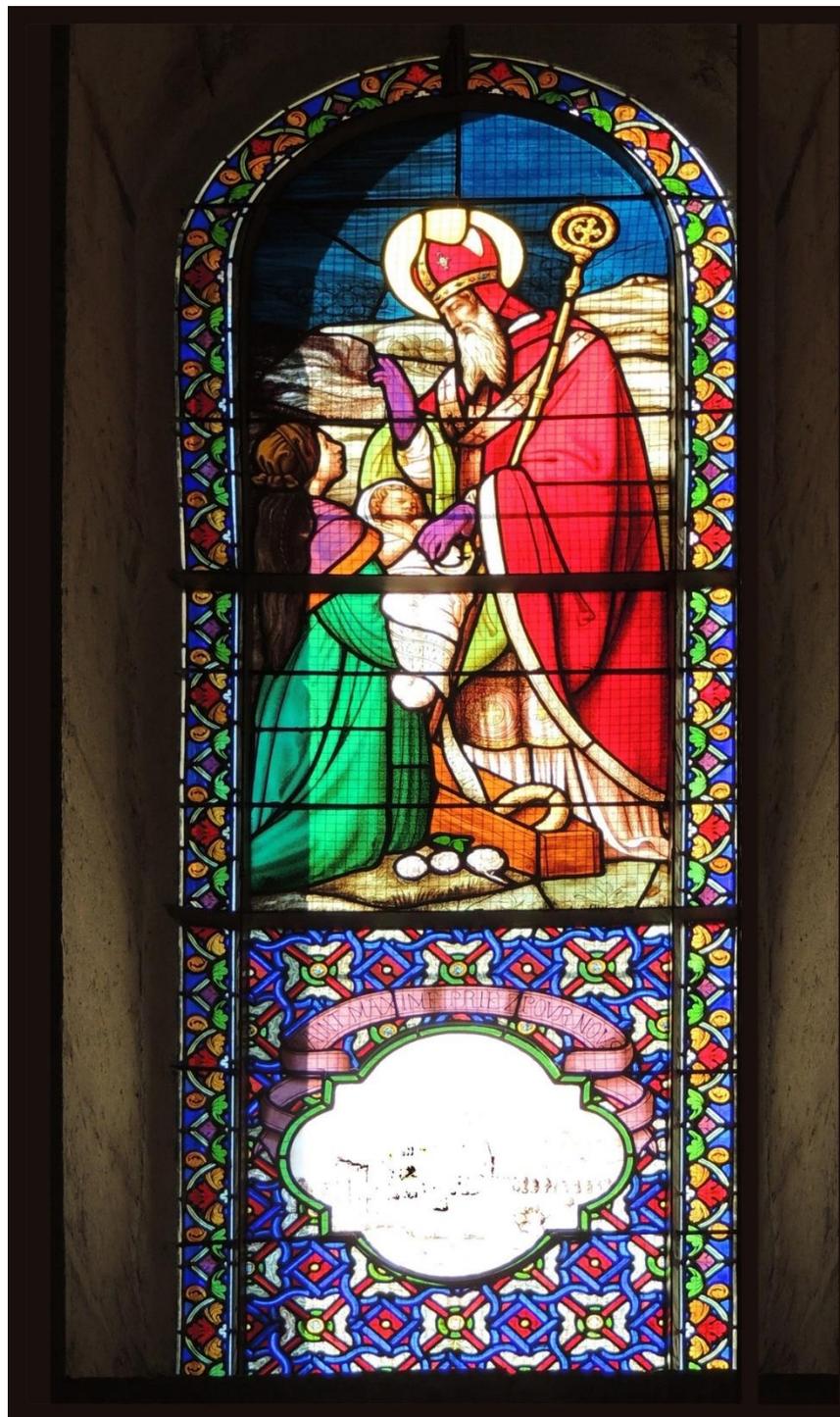


Fig. 4. Le vitrail de Saint-Maxime restauré (B. Ollivier, 2021).

L'inauguration du vitrail est prévue le 24 mai (lundi de Pentecôte) si les conditions sanitaires le permettent. Une cérémonie religieuse se tiendra le matin en présence de Monseigneur l'Évêque, suivie de l'inauguration par Christophe Bianchi, maire de Riez et d'un apéritif. L'après-midi une conférence de B. Ollivier (Atelier de Vitrail de Forcalquier) et de Ph. Borgard sera consacrée à l'histoire de ce vitrail et à l'art du travail du verre.

## Don du sang

### **Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Don du Sang Bénévole (ADSB).**

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Établissement Français du Sang (EFS) a mis en place une plate-forme de réservation. Cela a eu pour effet de réduire les dons spontanés. Notre association Don du Sang Bénévole du Canton de Riez a plus que jamais besoin de vous. Donnez votre sang et incitez vos amis à donner. La prochaine collecte de Riez aura lieu le lundi 12 avril 2021 à la salle Magliano Alfieri. Nous comptons sur vous et vous espérons nombreux.

L'AG s'est tenue le 3 mars 2021 en présence de Maurice Jayet, président départemental et régional des ABSD.

L'ordre du jour a compris :

- ✚ la fixation du montant des cotisations : maintenue à 10 €,
- ✚ la présentation du rapport d'activités : trois collectes en 2020 dont deux sous la responsabilité de l'ADSB,
- ✚ l'approbation du budget : accepté à l'unanimité,
- ✚ la modification des statuts : nomination de deux présidents,
- ✚ le renouvellement des membres du bureau : présidents Nicole Galetto et Fabrice Figuière, secrétaire Nathalie Guipponi, secrétaire adjointe Anne-Marie Mosso, trésorier Gérard Lagarde.



Le congrès des associations prévu le 15 mai 2021 à Riez par le président Maurice Jayet est maintenu.

La clôture de l'assemblée s'est faite autour du verre de l'amitié bien évidemment dans le respect des règles sanitaires.

## Association Saint-Maxime

### **Des difficultés à conduire des projets au succès !**

Le désir des sœurs Clarisses de Saint-Maxime de changer le maître-autel de la chapelle et d'enlever l'ancien qu'elles estiment en très mauvais état (il est attribuable au XVIII<sup>e</sup> siècle) date de plusieurs années (voir Le Riézois N° 70). Tout cela à leur frais grâce aux dons collectés. Courant 2020, les sœurs ont demandé avis à P. Prouillac, Architecte des Bâtiments de France (ABF). Sur le principe, celui-ci ne s'est pas opposé à ce projet comprenant un fût et une table ovale posée par-dessus le tout composé de granit gris. La difficulté portait particulièrement sur l'utilisation d'un morceau de colonne présent à l'entrée de la chapelle et pouvant servir de fût au nouveau maître-autel, cela dans le but de créer une homogénéité à l'ensemble de la chapelle. Ce morceau de colonne faisant partie du patrimoine archéologique de la ville, son autorisation administrative d'utilisation est restée en attente. Après plusieurs rappels et rencontre avec l'ABF, à la suite d'un mail plus ou moins provocateur de la part de l'association Saint-Maxime, mail indiquant que les travaux allaient commencer, l'ABF nous a demandé de déposer en mairie une déclaration préalable de travaux. Ce qui a été fait. Trois mois après, une réponse de non-opposition de la préfecture a été transmise à la mairie. Les travaux pouvaient donc démarrer. Le projet et le point sur son état d'avancement ont été de nouveau communiqués à l'ABF afin de marquer notre demande de coopération. Après recherche de plusieurs devis auprès de marbriers, une société a été retenue. Une plaque et un fût de granit gris ont été commandés et achetés. Le tout est actuellement en dépôt au siège de cette société.

À cet instant les choses semblaient bien engagées. À la demande des sœurs, l'ancien maître-autel devait être descendu à la cathédrale de Riez où une place pourrait lui être trouvée.

Mais c'était oublier et ignorer la présence de la Commission Diocésaine d'Art Sacré (CDAS). Une réunion organisée en la chapelle entre les différentes parties (CDAS, curé affectataire, sœurs Clarisses, association Saint-Maxime, P. Borgard)



L'autel originel en 1993 (cliché M.H.)

L'autel actuel



a abouti à une remise en cause de ce projet aux motifs du non-respect et de l'ignorance de différents impératifs religieux (positionnement du maître-autel au centre des fidèles en vertu d'un aménagement liturgique de concélébration selon l'esprit de la réforme conciliaire, taille du fût et de son empiètement...) et architecturaux (la forme barlongue du plateau trop allongée sépare plus qu'elle ne rassemble les fidèles et l'officiant). De plus le chœur de Saint-Maxime étant classé monument historique, et la totalité de la chapelle étant appelée à l'être très prochainement, l'ancien maître-autel non dénué de qualités artistiques doit être conservé en la chapelle et de plus remis en son état originel conformément aux photos présentées. Alors quid des éléments manquants ? tabernacle, chandeliers...

Des motifs certes recevables et cohérents, assortis en plus d'une condition : utiliser les compétences d'un maître d'œuvre. D'où les nouveaux financements à trouver et le temps à libérer pour gérer cette nouvelle phase.

L'association Saint-Maxime a donc décidé lors d'une réunion le 1<sup>er</sup> mars 2021 d'arrêter son aide à la mise en place d'un nouveau maître-autel à la chapelle de Saint-Maxime et de laisser à la partie ecclésiastique de porter ce projet. Voilà l'histoire d'une action, chronophage, énergivore, conduite par des bénévoles dont le terme final, souhaitons-le momentanément, est l'absence de résultats concrets. En espérant que la suite donnée par la communauté religieuse parvienne au but recherché.

J.-P. Faucon, Président de l'Association Saint-Maxime

**En conclusion pour méditer sur le sujet, ces considérations données par Ph. Borgard :** Prosper Mérimée estimait que « la chapelle de Saint-Maxime n'offre [...] aucun intérêt » et de conclure : « si elle tombe en ruines, qu'on en retire les colonnes romaines, et tout sera dit. Il n'y a pas le moindre regret à avoir pour la perte d'un édifice fort laid de la fin du 17<sup>e</sup> siècle ».

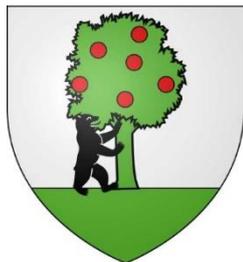
✚ Carine DALMAS et Caroline SAINTON, le 25 février 2021

## NAISSANCES

- ✚ Solehys SIMON LAMBERT, né le 8 août 2020 à Riez
- ✚ Maxime BIANCHI, né le 21 janvier 2021 à Manosque
- ✚ Tynaya, Selly, Alicia, Maria, Sony LIMINET SOLAN, née le 2 février 2021 à Digne-les-Bains
- ✚ Jenna, Alya AHELLAL LO SCHIAVO, née le 14 février 2021 à Manosque

## DÉCÈS

- ✚ 2 décembre 2020, Odette BOUE vve BARATTA, née le 24 novembre 1930
- ✚ 3 décembre 2020, Marguerite AILLAUD vve CHIAPPETTA, née le 14 février 1930
  - ✚ 15 décembre 2020, Mireille PEYTRAL vve MANDATI, née le 21 mai 1928
  - ✚ 18 décembre 2020, Eliane DURIEUX vve LIEVIN, née le 10 novembre 1931
- ✚ 27 décembre 2020, Lucette BESSON vve PERRIER, née le 13 décembre 1929
  - ✚ 8 janvier 2021, Antoinette MEYER ép MAURA, née le 25 mars 1945
- ✚ 16 janvier 2021, Magdeleine BURLE vve JAVELLY, née le 26 novembre 1920
  - ✚ 1<sup>er</sup> février 2021, René ROUVIER, né le 21 mai 1940
  - ✚ 1<sup>er</sup> février 2021, Simon MAURIN, né le 30 septembre 1938
  - ✚ 27 février 2021, Roger FLACHET, né le 9 novembre 1928
- ✚ 1<sup>er</sup> mars 2021, Marie PACCHIANO vve BELTRAMELLI, née le 3 juillet 1927
  - ✚ 7 mars 2021, Eléna ANGIUS ép CIOCCA, née le 13 septembre 1939
  - ✚ 7 mars 2021, Marcel NICOLET, né le 23 avril 1927
  - ✚ 15 mars 2021, Claude BARRÉ, né le 25 août 1947



## Paroles d'élus

### L'opposition

La loi offre aux élus minoritaires la possibilité de s'exprimer dans le bulletin municipal.

Le déclin de Riez est évident : centre en ruine, partie de sa population en voie de paupérisation, commerces qui ferment... Cette situation est directement imputable au maire et à la politique isolationniste menée depuis 7 ans.

Même minoritaires, nous tentons d'agir pour améliorer la qualité de vie des Riézois : nous sollicitons l'exécutif pour que les projets essentiels pour le village soient lancés et finalisés, nous veillons à ce que les décisions soient prises dans l'intérêt général, nous portons la parole des Riézois qui nous sollicitent, nous communiquons sur les échanges et décisions prises en conseil. Nous nous sommes investis sur le musée de l'Hôtel de Mazan, le CCAS, les aides d'Etat, les jeunes. Nous sommes actifs à la DLVA et au Parc du Verdon.

Cependant, nous sommes empêchés d'exercer de façon normale notre mandat : commissions municipales supprimées, pas de réponse du maire à nos mails et courriers, parole fréquemment coupée en conseil municipal... Nous attendons de la considération pour notre fonction d'élus et pour les Riézois que nous représentons.

Pour en savoir plus : [www.ensemble-pour-riez.fr](http://www.ensemble-pour-riez.fr) et Facebook.

Christophe Dubois, Jackie Escudier, Bernard Loyer

### La majorité

**Déclin** : état de ce qui baisse, de ce qui touche à sa fin. Est-ce un terme applicable à Riez ? D'après les sources INSEE disponibles, en 2015, Riez comptait 1828 habitants et en 2018, 1832. **Parler de déclin est faux.** En ce qui concerne la dette : 2014, 1 633 850 € ; 2019, 1 047 580 €. Une baisse de 586 250 € ! oui, dans un sens profitable à tous.

**Centre ancien en ruine** : la collectivité doit prendre le relais des propriétaires dont les biens s'écroulent, en se pliant à de nombreuses procédures, frein au renouveau. Arpentez le centre ancien, vous découvrirez les travaux de réhabilitation en cours.

**Paupérisation** : situation des classes salariées lorsqu'elles bénéficient moins que les autres de l'enrichissement. À Riez en 2007 le chômage était de 21,1 %, en 2017 de 20,4 %. La mairie soutient les entreprises, les particuliers, subventionne les associations, met à disposition le CCAS dont un élu minoritaire est membre.

Au conseil municipal chaque proposition fait l'objet d'un débat, chaque élu s'exprime librement. Toutes les décisions découlent d'un vote à la majorité. La meilleure manière de faire gagner Riez est de conjuguer nos talents.

Claude Arnaud

[claudio.arnaud04@orange.fr](mailto:claudio.arnaud04@orange.fr)